

## CONTEXTE NATIONAL

Le logement est un déterminant majeur de l'insertion de l'individu dans la société. Les situations de précarité ne sont en effet pas seulement liées à l'absence de ressources, mais aussi aux conditions de vie qui en découlent (et notamment le logement). Les données systématiques sur les problèmes de logement des plus démunis et sur les difficultés d'accès au logement sont manquantes tant pour l'évaluation de l'offre existante que pour l'appréciation des besoins. Le nombre de sans domicile fixe ou occupant un logement précaire est difficilement estimable : entre 100 000 et 200 000 (certains mentionnent 400 000). Une enquête auprès des personnes utilisant les services de restauration ou d'hébergement gratuits<sup>(1)</sup> a été réalisée par l'INSEE en 2001. Au cours d'une semaine du mois de janvier 2001, 86 500 adultes ont fréquenté au moins une fois, soit un service d'hébergement soit une distribution de repas chauds en France métropolitaine. Parmi ceux-ci, 63 500 étaient privés d'un domicile propre et 16 000 enfants de moins de 18 ans les accompagnaient. Pour estimer le nombre de sans-domicile usagers des services d'aide, il faut également ajouter quelque 6 500 personnes logées dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH), les centres de transit, ainsi que les sans-domicile des agglomérations dépourvues de services d'hébergement et de distribution de repas chauds, etc.

Quelques informations sur certaines catégories de logements apportent un éclairage à ce problème : les logements privés à faibles loyers, le logement social provisoire (centre d'hébergement et de réadaptation sociale ou CHRS, centre maternel, centre d'accueil, foyer...) et les logements sociaux (gérés par différents organismes HLM).

L'enquête « Parc locatif social »<sup>(2)</sup> a pour objectif de connaître la structure et l'évolution du parc locatif social. Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la France métropolitaine compte 4 113 500 logements sociaux, représentant 17,3 % des résidences principales. La croissance du parc reste stable. L'enquête nationale logement 2002 révèle un accroissement de la proportion de personnes à faibles ressources au sein du parc social. L'extinction du parc locatif privé à bas loyer explique en partie ce résultat. Un tiers des ménages à bas revenus habite dans des logements du parc social<sup>(3)</sup>.

Parallèlement à une progression des demandes d'accueil en urgence, une nouvelle population de sans-abri est apparue (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement). Celle-ci ne correspond plus à l'image traditionnelle du sans-abri et induit une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, boutiques-solidarité, SAMU social... Les CHRS sont à la fois agents et médiateurs d'insertion pour des personnes en difficulté financière, psychologiques et sociales. Quant aux foyers pour travailleurs migrants (Sonacotra et Unafo), ils proposent un mode de logement accessible aux personnes isolées en situation précaire, de même que les foyers pour jeunes travailleurs (FJT).

## SITUATION EN PICARDIE : FAITS MARQUANTS

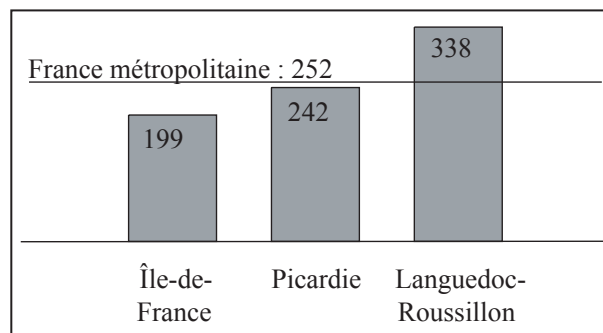
- Un nombre de bénéficiaires de l'aide au logement pour 1 000 ménages proche de la moyenne nationale.
- Une densité du parc locatif social équivalente à la moyenne nationale.
- Une capacité d'accueil en CHRS un peu plus faible dans la région que sur l'ensemble du territoire.

### ● 169 700 bénéficiaires de prestations d'aide au logement en Picardie

Les aides au logement sont attribuées par les caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA), selon les revenus des ménages et le nombre de personnes du ménage. Ces allocations sont un des éléments essentiels pour l'accès au logement des personnes en situation de précarité ou leur maintien dans les lieux. Au 31 décembre 2002, la Picardie compte près de 169 700 bénéficiaires de prestations d'aides au logement, soit un taux de 242 bénéficiaires pour 1 000 ménages. Ce taux est proche de la moyenne nationale (252).

Les aides au logement regroupent l'ALS, l'APL et l'ALF qui correspondent chacune à un public particulier.

### Nombre de bénéficiaires de prestations d'aide au logement pour 1 000 ménages au 31/12/2002



Sources : CNAF, CCMSA, INSEE

L'allocation personnalisée au logement (APL) est souvent destinée, soit aux ménages résidant en logement HLM conventionnés, soit aux accédants à la propriété bénéficiant de prêt aidé ou conventionné.

L'allocation de logement social (ALS) s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier de l'APL et l'ALF. Elle touche particulièrement des ménages aux ressources modestes tels que RMistes, demandeurs d'emplois qui ne sont plus indemnisés, etc.

L'allocation de logement familial (ALF) est généralement attribuée à des familles moins démunies que celles bénéficiant de l'ALS, mais pour qui la présence de personnes à charge maintient un quotient familial faible. Elle peut être attribuée pour une location ou pour une accession à la propriété.

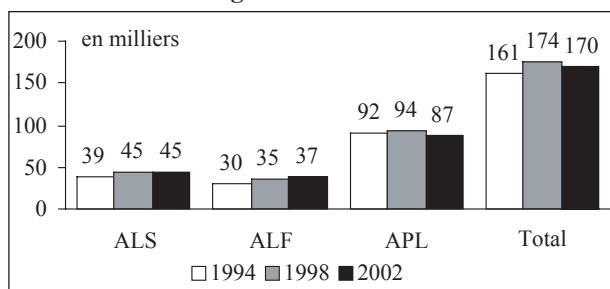
<sup>(1)</sup> Le cas des sans-domicile, *Insee Première* n°823, janvier 2002

<sup>(2)</sup> Le parc locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2003, *SES Infos rapides*, n°260, juin 2003, ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

<sup>(3)</sup> Les ménages à bas revenus et le logement social, *Insee Première* n°962, avril 2004

# L'ACCÈS AU LOGEMENT

Nombre de bénéficiaires de prestations d'aides au logement en Picardie



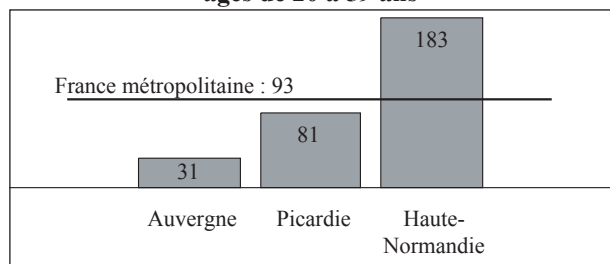
Sources : CNAF, CCMSA

## ● Diminution du nombre de bénéficiaires d'aides au logement depuis 1998

Parmi les aides au logement, l'APL est la plus représentée (87 400 bénéficiaires en 2002), suivie de l'ALS (45 200) et de l'ALF (37 200).

En progression entre 1994 et 1998, le nombre de bénéficiaires toutes aides confondues diminue cependant depuis 1998 (de -0,7 % par an en moyenne entre 1998 et 2002). L'évolution est néanmoins différente selon l'aide : alors que le nombre de bénéficiaires de l'APL a diminué (-1,9 % par an), les effectifs de bénéficiaires de l'ALS et l'ALF ont faiblement augmenté (respectivement de +0,3 % et +1,3 % par an). En France, l'évolution se distingue par une progression moins forte du nombre de bénéficiaires de l'ALF qu'en Picardie et une faible diminution du nombre de bénéficiaires de l'ALS.

Nombre de places en CHRS pour 100 000 habitants âgés de 20 à 59 ans



Sources: DRASS - DREES, INSEE

(<sup>1</sup>) Les établissements d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale, Document de travail, *série statistiques* n°49, février 2003

## ● 81 places en CHRS pour 100 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Picardie compte 826 places en CHRS. En rapportant cet effectif à la population âgée de 20 à 59 ans, la région se place un peu en dessous de la moyenne nationale (93) avec un taux de 81 places pour 100 000 personnes de ce groupe d'âge. L'enquête ES 97(<sup>1</sup>), fournit les taux d'occupation des CHRS au 1<sup>er</sup> janvier 1998 : en Picardie, 93,0 % des places (807 présents pour une capacité de 868 places) étaient occupées contre 89,9 % en France métropolitaine.

Le répertoire FINESS recense 3 établissements autonomes d'accueil mère enfant et relevant de l'aide sociale à l'enfance. Il existe des services non autonomes exerçant l'activité des centres maternels dans les foyers de l'enfance par exemple. Cette activité peut également être mise en œuvre dans les CHRS, après convention passée entre le CHRS et le conseil général pour le financement.

Nombre de places en établissements pour adultes et familles en difficultés au 01/01/2003

	Nombre places	Taux d'équipement <sup>(1)</sup>	
		Picardie	France
CHRS	826	81	93
Centre accueil demandeur d'asile (CADA)	426	42	25
Centre accueil non conventionné aide sociale	0	0	27,1
Centre provisoire d'hébergement	60	5,9	4,2

Sources: DREES, INSEE

(<sup>1</sup>) nombre de places pour 100 000 habitants de 20 à 59 ans

## ● 426 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)

Les CHRS ne sont pas les seuls établissements à accueillir les familles et adultes en difficultés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Picardie compte 426 places en CADA. Enfin, les centres provisoires d'hébergement disposent de 60 places dans la région.

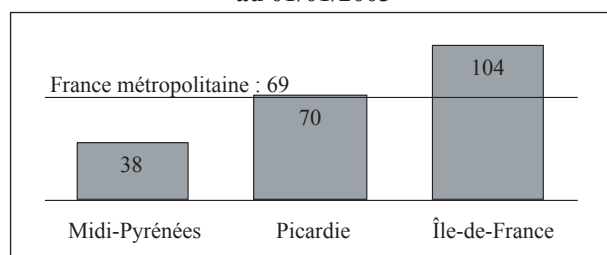
15 régions métropolitaines disposent d'établissements d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale (bénéficiant de financements divers : associations, État, départements, communes) et dont l'activité, centrée sur l'accueil d'urgence, est menée en partenariat avec les CHRS et les lieux d'accueil de jour. La Picardie ne fait pas partie de ces régions.

## ● Une densité du parc locatif social en Picardie identique à la moyenne nationale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le parc locatif social compte 130 221 logements en Picardie. La région présente une densité proche de celle de l'ensemble du pays (70 pour 1 000 habitants contre 69 en moyenne nationale). Le parc locatif social représente 18,6 % des résidences principales, contre 17,3 % en moyenne nationale. Cette proportion est maximale en Île-de-France où une résidence principale sur quatre appartient au parc locatif social.

Toutefois, le parc social n'est pas occupé exclusivement par des familles en situation de précarité.

## Densité du parc locatif social pour 1 000 habitants au 01/01/2003



Source : Enquête « Parc locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2003 » METATTM/DAEI/SES

## ● Des foyers d'hébergement aux résidences sociales

L'Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFO\*) rassemble 34 gestionnaires de foyers ou de résidences sociales. Depuis 2002, la SONACOTRA (Société nationale de construction pour les travailleurs) est membre de cette union. Actuellement, l'UNAFO recense 17 foyers ou résidences en Picardie (dont 7 établissements gérés par la SONACOTRA).

À ceux-ci s'ajoutent 4 foyers répertoriés par l'Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (UFJT).

L'Oise est le département le plus pourvu en Picardie, avec 16 structures sur les 21.

En 2001, la capacité d'accueil des établissements regroupés par l'UNAFO et la SONACOTRA s'élevait à 3 290 places (pour 16 établissements).

## Foyers et résidences sociales gérés par la SONACOTRA adhérents à l'UNAFO\*

	2001	
	Picardie	France
Nombre d'établissements	16	653
Nombre de places	3 290	108 767

Sources : UNAFO, SONACOTRA

\*Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants et de résidences sociales devenue en 2000 l'Union des professionnels de l'hébergement social.

Les **centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)** accueillent et accompagnent les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle, sociale, et professionnelle.

Les **établissements d'accueil mère-enfant** ou **centres maternels**, sous la compétence des départements et financés au titre de l'aide sociale à l'enfance, accueillent et hébergent les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

Les **centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)** sont juridiquement des CHRS (décret du 2 septembre 1954). Ils ont été spécialement conçus pour les demandeurs d'asile primo-arrivants n'ayant aucune possibilité de logement et sans ressources suffisantes, afin de leur offrir une prise en charge pendant la procédure OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ou CRR (Commission des recours des réfugiés).

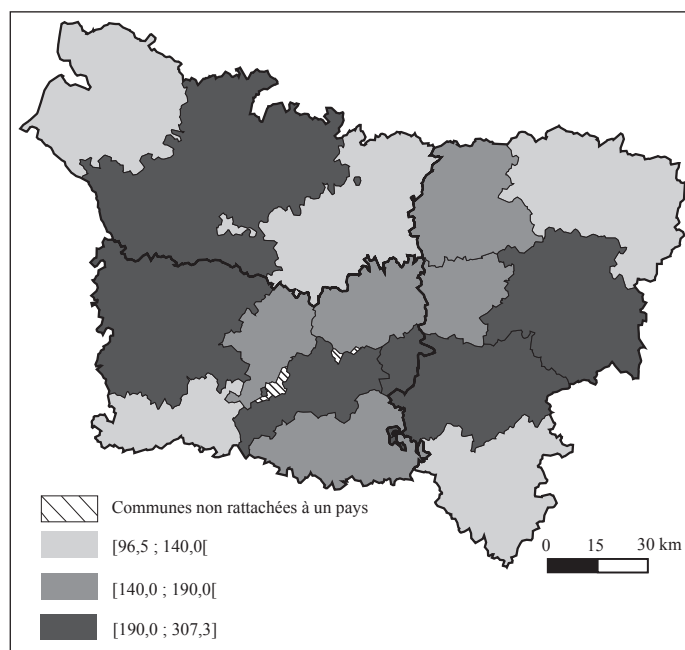
Différents types de structures proposent des hébergements relevant du logement social provisoire : les foyers de jeunes travailleurs (FJT), les foyers ou résidences de l'UNAFO, et les établissements gérés par la SONACOTRA. Si ces lieux d'hébergement étaient, à l'origine, destinés aux travailleurs migrants, ils se sont peu à peu ouverts à l'ensemble des personnes en situation de précarité.

L'époque des foyers de travailleurs migrants laisse donc place à celle des résidences sociales. Depuis la circulaire du 31 août 2000 relative à la gestion locative sociale de résidences sociales, beaucoup de foyers pour travailleurs migrants se sont en effet transformés en résidences sociales. Au-delà du changement de nom, des mutations s'opèrent afin d'adapter les logements à la population des résidents vieillissante et aux besoins des nouvelles populations accueillies (personnes en situation de précarité), les établissements ayant eux-mêmes beaucoup vieilli.

L'implantation est inégale selon les régions puisqu'elle correspond aux zones d'immigrations des régions économiques ayant fait appel à des étrangers.

# L'ACCÈS AU LOGEMENT

## Densité de logements sociaux pour 1 000 ménages au 01/01/2004



Sources : DRE, INSEE

### ● Des densités importantes au sein des principales agglomérations picardes

Sur cette carte, par pays la densité de logements sociaux est importante dans le Grand Amiénois dans la Somme, le Grand Beauvaisis et la Vallée de l'Oise dans l'Oise ainsi que le Soissonais-Vallée de l'Aisne et le Grand Laonnois dans le département de l'Aisne. À l'inverse, des densités plus réduites se retrouvent dans le Santerre-Haute Somme, dans le Thelle-Vexin-Sablons et dans le Sud de l'Aisne et la Thiérache.

### ● Près de la moitié des logements sociaux picards ont été construits avant 1975

Dans le tableau suivant, on peut relever qu'une part importante des logements sociaux a été construite avant 1974 soit des logements qui ont au moins 30 ans d'existence. Il faut cependant noter que depuis 2001, la mise en œuvre du plan de relance du logement social a pour but d'inverser la tendance à la forte diminution de la construction de logements sociaux constatée à la fin des années quatre-vingt-dix. La construction neuve participe ainsi à l'accroissement du parc social, et à en améliorer la qualité et le confort en renouvelant les logements les plus vétustes.

Les logements sociaux sont majoritairement des logements collectifs même si dans les zones plus rurales de la région la part d'habitat individuel n'est pas négligeable. Ainsi, dans le Santerre-Haute Somme, ce sont près de 45 % des logements sociaux qui sont individuels.

La taille des logements est également une caractéristique importante des logements sociaux. La grande majorité a entre 3 et 4 pièces.

Enfin, concernant le conventionnement, ce sont plus de 9 logements sociaux sur 10 qui sont conventionnés. À noter que la part des logements conventionnés est la plus faible dans le Grand Amiénois (85,7 %) et le Santerre-Haute Somme (85,2 %).

## Principales caractéristiques du parc de logements sociaux en Picardie au 01/01/2004

Pays	Année de construction			Type d'habitat		Nombre de pièces					Conventionnement	
	1974 et avant	1975 à 1989	1990 et après	Collectif	Individuel	1	2	3	4	5+	Oui	Non
Picardie Maritime	43,6%	37,8%	16,9%	64,9%	35,1%	4,2%	13,7%	37,7%	34,7%	9,8%	97,6%	1,2%
Grand Amiénois	55,5%	24,2%	13,3%	79,6%	20,4%	6,5%	17,4%	37,4%	27,1%	11,7%	85,7%	12,4%
Santerre Haute-Somme	38,7%	41,4%	18,9%	55,4%	44,6%	5,1%	15,2%	38,2%	28,2%	13,2%	85,2%	14,7%
Saint-Quentinois	45,3%	38,6%	13,9%	72,6%	27,4%	2,8%	21,9%	37,1%	28,7%	9,6%	97,8%	0,1%
Thiérache	36,1%	47,0%	14,9%	68,1%	31,9%	5,6%	22,0%	33,6%	30,4%	8,4%	98,1%	1,2%
Grand Laonnois	45,6%	37,9%	13,4%	72,4%	27,6%	3,9%	18,2%	30,3%	32,0%	15,6%	96,7%	0,7%
Clermontois - Plateau Picard	34,7%	35,7%	28,8%	77,1%	22,9%	6,2%	19,3%	35,7%	28,7%	10,2%	97,4%	2,0%
Sources et Vallées	36,4%	44,3%	18,1%	76,9%	23,1%	4,3%	16,4%	37,7%	30,2%	11,5%	92,0%	7,2%
Chanois	55,8%	36,5%	6,6%	72,8%	27,2%	3,9%	19,9%	32,5%	33,0%	10,7%	98,4%	0,8%
Vallée de l'Oise	53,7%	32,1%	12,6%	92,4%	7,6%	5,3%	17,0%	36,8%	30,8%	10,1%	95,6%	3,4%
Thelle Vexin-Sablons	35,8%	35,7%	23,8%	62,1%	37,9%	4,5%	18,2%	32,5%	31,1%	13,7%	90,1%	5,7%
Grand Beauvaisis	50,6%	27,8%	20,3%	75,4%	24,6%	6,6%	15,6%	31,6%	32,3%	13,9%	97,1%	1,8%
Valois Senlis-Chantilly	53,6%	30,7%	14,3%	88,8%	11,2%	4,1%	17,0%	37,9%	29,5%	11,5%	89,5%	9,4%
Soissonais Vallée de l'Aisne	49,8%	36,0%	10,9%	85,5%	14,5%	6,8%	20,4%	33,8%	29,3%	9,8%	89,0%	8,4%
Sud de l'Aisne	47,2%	38,2%	11,9%	90,4%	9,6%	4,0%	19,3%	36,3%	32,7%	7,8%	97,1%	0,4%

Sources : DRE, INSEE